



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.10
10 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Trentième session

Bonn, 1^{er}-10 juin 2009

Point 13 a) à e) de l'ordre du jour

Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

Quinzième session de la Conférence des Parties

Cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Séries de sessions futures

Organisation du processus intergouvernemental

Organisations participant en qualité d'observateurs

Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

Projet de conclusions proposé par la Présidente

A. Quinzième session de la Conférence des Parties

B. Cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

1. Dispositions à prendre en vue des sessions

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des informations données par le Gouvernement danois au sujet des préparatifs engagés en vue de la convocation de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la quinzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) au Bella Center à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009. Le SBI a remercié le Gouvernement danois des efforts déployés.

2. Le SBI a demandé au secrétariat de prendre note des opinions exprimées par les Parties au sujet des éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP.

3. Le SBI a recommandé que des dispositions soient prises pour que les ministres et chefs de délégation¹ puissent prononcer des déclarations nationales concises aux séances communes de la

¹ Des déclarations peuvent aussi être faites par d'autres représentants de haut niveau.

Conférence des Parties et de la CMP au cours de la réunion de haut niveau qui doit se tenir du 16 au 18 décembre 2009.

4. Le SBI a invité le Bureau de la quatorzième session de la Conférence des Parties à arrêter les modalités de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP, y compris les dispositions à prendre concernant la réunion de haut niveau, en collaboration avec le Président désigné de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP et du secrétariat. Le SBI a souligné combien il importait que les principes ayant trait à la transparence et à la participation de tous soient respectés pendant les préparatifs et les travaux de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP.

2. Sessions antérieures tenues en 2009

5. Le SBI a remercié le Gouvernement allemand de son généreux appui financier à l'organisation de la septième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et de la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA), tenues du 29 mars au 8 avril 2009 à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).

6. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat sur les préparatifs des réunions informelles prévues du 10 au 14 août 2009 à l'Hôtel Maritim, et a noté que les Présidents de l'AWG-KP et l'AWG-LCA menaient des consultations sur ces préparatifs.

7. Le SBI a aussi remercié le Gouvernement thaïlandais d'accueillir la première partie de la neuvième session de l'AWG-KP et la première partie de la septième session de l'AWG-LCA du 28 septembre au 9 octobre 2009 au Centre de conférence des Nations Unies, situé au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok. Le SBI a pris note des informations fournies par le secrétariat au sujet des préparatifs de ces sessions et a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations avec le Gouvernement thaïlandais et d'adopter les dispositions juridiques requises le 15 août 2009 au plus tard.

8. Le SBI a aussi remercié le Gouvernement espagnol d'accueillir la reprise de la neuvième session de l'AWG-KP et la reprise de la septième session de l'AWG-LCA du 2 au 6 novembre 2009 au Centre de convention Fira de Barcelona à Barcelone. Il a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des préparatifs de ces sessions et a prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations avec le Gouvernement espagnol et d'adopter les dispositions juridiques requises le 15 septembre 2009 au plus tard.

9. Le SBI a noté que l'organisation de ces sessions supplémentaires devra être financée par des ressources ne provenant ni du budget de base de la Convention pour 2008-2009 ni des crédits alloués par l'Organisation des Nations Unies aux services de conférence au titre de la Convention. Les Parties sont donc priées de verser des contributions volontaires dès que possible afin de couvrir les dépenses relatives à l'organisation de ces sessions et à la participation des délégations provenant de Parties réunissant les conditions requises. Le SBI a remercié les Parties qui avaient déjà versé une contribution financière pour faire face aux coûts de ces sessions. Il a aussi jugé souhaitable que des installations de conférence permanentes soient disponibles dès que possible pour les besoins de la Convention et d'autres organes.

C. Organisation du processus intergouvernemental

10. Le SBI a rappelé que dans ses précédentes conclusions², il avait recommandé que les futures sessions soient programmées, si possible, de manière à commencer et à se terminer en milieu de semaine pour réduire le temps de voyage pendant les week-ends. [Le SBI est convenu que toutes les séances [devraient] [devront] se terminer à 18 heures, en particulier afin de donner aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à être prolongées exceptionnellement [et ponctuellement] jusqu'à [20 heures] [21 heures] mais pas au-delà.]

11. Le SBI a réaffirmé à quel point il importait que les documents essentiels soient traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies bien avant le début des sessions correspondantes.

D. Organisations participant en qualité d'observateurs

12. Le SBI a pris note des informations sur l'évolution positive des pratiques en matière de participation des organisations observatrices au processus de la Convention, qui est décrite dans le document FCCC/SBI/2009/7.

² FCCC/SBI/2008/8, par. 136.